

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3516

présenté par
Mme Dalloz

à l'amendement n° 2388 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Investissements d'avenir »**

I. – Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° Au premier alinéa du A du I, les mots : « "Investissements d'avenir" » sont remplacés par les mots : « "Investir pour la France de 2030" » ; »

II. – En conséquence, après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au 7° du même A du même II, les mots : « "Investissements d'avenir" » sont remplacés par les mots : « "Investir pour la France de 2030" » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de coordination.